



Refus d'honorer un bon de commande

Par **barbier patrick**, le **20/10/2016** à **07:57**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande et déposé une caution pour un véhicule neuf. Deux mois après la signature du bon de commande et 7 jours avant la livraison attendue du véhicule, le vendeur m'informe qu'il ne pourra pas me livrer le véhicule. Quelles sont mes voies de recours.

Merci,
Patrick

Par **Visiteur**, le **20/10/2016** à **11:27**

Bonjour,

ne pas pouvoir vous livrer le véhicule ? Qu'a t'il de si spécial ce véhicule pour ne pas être livré du tout !? Qu'un véhicule ait du retard à la livraison, oui... c'est même une norme !? Mais qu'il ne soit pas du tout livrable ? Qu'elle en est la raison ?